

- jet des 22,000 livres; on veut obliger le séminaire à les rendre à l'Hôtel-Dieu. 33
- III. Décision qui dispense le séminaire de rendre à l'Hôtel-Dieu les 22,000 livres. 34
- IV. Motifs de cette décision. 36
- V. Le séminaire de Saint-Sulpice est dans l'impuissance de rendre les 22,000 livres et de reprendre les cent arpents de terre. 38
- VI. Conduite de la Providence sur l'Hôtel-Dieu dans l'affaire des 22,000 livres. 40
- VII. Mort de M^{lle} Mance. 42
- VIII. Le séminaire se charge provisoirement de l'administration temporelle de l'Hôtel-Dieu. 45
- IX. M. de Bretonvilliers empêche le séminaire de se charger de l'administration de l'Hôtel-Dieu. 47
- X. Le séminaire prend soin du temporel de l'Hôtel-Dieu sans se charger juridiquement de son administration. 50
- VIII. Mort de la sœur Marie Archambault. 65
- IX. Les sœurs Basset et Milot entrent au noviciat. 67
- X. Épreuves et profession de la sœur Milot. 68
- XI. La sœur de Migeon entre au noviciat. 70
- XII. Vocation de la sœur Geneviève Renaud; elle entre au noviciat. — La sœur Godé. 72
- XIII. Joie de M. Tronson en apprenant les progrès de l'institut. — Son dévouement et celui des ecclésiastiques du séminaire pour les filles de Saint-Joseph. 74
- XIV. Troubles survenus dans la communauté de saint-Joseph. — M. Tronson propose aux sœurs de prendre leurs directeurs hors du séminaire. 77
- XV. Sur les instances des filles de Saint-Joseph, le séminaire continue à les diriger. 78
- XVI. Directeurs des filles de Saint-Joseph jusqu'en 1699. 81
- XVII. Les filles de Saint-Joseph élisent pour leur directeur M. de Séguenot. 83

CHAPITRE III.

La communauté des filles de Saint-Joseph reçoit de France quelques nouveaux sujets; elle en trouve assez à Villemarie pour se suffire enfin à elle-même. — Directeurs qui l'ont gouvernée.

- I. M. Macé envoie la sœur Fi-delet à Villemarie. 53
- II. Vocation de la sœur Gallard. 54
- III. M. Macé envoie les sœurs Gallard et Maumousseau à Villemarie. 56
- IV. Épreuves de la sœur Gallard. — Grâces qu'elle reçoit; ses belles qualités. 58
- V. Les sœurs Leduc entrent à la communauté de l'Hôtel-Dieu. 60
- VI. Entrée des sœurs Archambault au noviciat de Saint-Joseph. 62
- VII. La sœur Marie Archambault passe de l'état de sœur converse à celui de sœur de chœur. 63

CHAPITRE IV.

État temporel de l'Hôtel-Dieu. — On en reconstruit les bâtiments. — Ils sont aussitôt réduits en cendres par un furieux incendie. — On les rétablit.

- I. Extrême pauvreté des filles de Saint-Joseph. 85
- II. État des revenus de l'Hôtel-Dieu et de ceux des filles de Saint-Joseph. 87
- III. État des charges de l'Hôtel-Dieu. 89
- IV. État des bâtiments de l'Hôtel-Dieu. 90
- V. M. de Saint-Vallier presse les filles de Saint-Joseph de rebâtir l'Hôtel-Dieu. 92
- VI. Par obéissance à M. de Saint-Vallier, les filles de Saint-Joseph reconstruisent l'Hôtel-Dieu. — Elles en prennent possession. 94
- VII. Le feu prend au clocher et à l'église de l'Hôtel-Dieu. 96

VIII. A
pot
tim
Efi
IX. A
div
de
Die
X. A
Sac
dire
sur
lest
XI. C
l'Hô
sont
cè; e
grèg
XII. V
les
la Co
XIII. A
M. de
les pr
XIV. Z
vre h
tole.
XV. Le
les p
Péleri
Bon-S
Dieu l
XVI. Inc
pitaliè
séjour
XVII. L
férés d
cienne
servis p
XVIII. A
novices
sevrén
leur vo

Mort préc
ancienne
munauté